



Délai acheminement courrier réexpédié

Par **hydeon**, le **28/12/2018** à **19:43**

bonsoir,rnrnJ'habite provisoirement à une nouvelle adresse en France.rnJ'attends du courrier important à cette nouvelle adresse et j'ai fourni à un voisin la clef de ma boîte aux lettres ainsi qu'un paquet d'enveloppes de réexpédition achetées à La Poste (4,30 euros l'unité).rnLe voisin, contacté par téléphone, m'indique avoir relevé mon courrier qu'il a mis dans une enveloppe de réexpédition et posté.rnOr je n'ai encore rien reçu. rnQuel est le délai d'acheminement, garanti par La Poste, pour ces enveloppes de réexpédition ?rnSont-elles acheminées comme : Courrier prioritaire, lettre verte ou courrier eco ?rnDepuis que le voisin a posté l'enveloppe de réexpédition, il s'est déjà écoulé [s]4 jours ouvrables[/s], est-ce normal ?

Par **amajuris**, le **29/12/2018** à **10:04**

bonjour,rnvous devriez trouver votre réponse dans ce lien:rnhhttp://philapostel.net/ppo/docs/Tarifs_Courrier_Grand%20Public%202010.pdfrn
salutations

Par **hydeon**, le **29/12/2018** à **10:26**

bonjour,rnrn[citation]vous devriez trouver votre réponse dans ce lien:
rnhhttp://philapostel.net/ppo/docs/Tarifs_Courrier_Grand%20Public%202010.pdf
[/citation]rnrnEffectivement, j' ai pu y voir la mention suivante.rnrn[citation]Les correspondances réexpédiées sont acheminées en catégorie Lettre Prioritaire, y compris les Ecoplis et le courrier publicitaire.[/citation]rnrnCe qui pour moi est inquiétant étant donné que l'enveloppe de re-expédition aurait été postée il y a 4 jours.

Par **amajuris**, le **29/12/2018** à **13:13**

Le délai indiqué dans le document est un délai d'acheminement indicatif.

Par **hydeon**, le **29/12/2018** à **15:39**

[citation]Le délai indiqué dans le document est un délai d'acheminement indicatif[/citation]rnla poste indique un [s]délai garanti[/s] d'acheminement dernJ+1 pour le courrier prioritairernJ+2 pour le courrier "vert"rnnet un délai non garanti et seulement estimatif entre J+3 et J+5 pour le tarif "écopli".rnL'enveloppe de réexpédition étant traité comme du "courrier prioritaire " (quel que soit l'affranchissement et la nature du courrier à l'intérieur), cela signifie, normalement, J+1 garanti.

Par **morobar**, le **30/12/2018** à **16:21**

Bonjour,rnLe délai est effectivement du J+1, mais la poste connaît actuellement des troubles de fonctionnement hors les fêtes avec les gilets jaunes.rnLe problème est que c'est la parole du voisin contre celle, éventuelle, de la Poste.rnC'est pour cela que l'option des enveloppes de réexpédition doit être réservée pour le courrier usuel, sachant que les courriers fiscaux, par contre, ne sont jamais réexpédiés.

Par **hydeon**, le **31/12/2018** à **13:05**

bonjour,rnrn'j'ai enfin reçu mon courrier réexpédié.rnDélai de réacheminement J+5 ! ! !rnLa Poste ne tient pas ses engagements.

Par **Tisuisse**, le **02/01/2019** à **06:31**

[smile3]Bonjour,rnrnRien d'anormal, nous sommes en période de fêtes [smile36] et les "Gilles et John" (gilets jaunes [smile3]) bloquent certains ronds-points, alors cela entraîne des retards dans l'acheminement des courriers.